CONSEIL METROPOLITAIN

Lundi 16 décembre 2024

<u>Point n° 24</u> : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : Bilan de la concertation réglementaire.

Dans la continuité du Projet de Rénovation Urbaine (2005-2015) des quartiers de Metz-Borny et de Pré-Génie à Woippy, et en application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, l'Eurométropole de Metz avec les villes de Metz et de Woippy et leurs partenaires (ANRU, Action Logement, Eurométropole Metz Habitat-EMH-, Vivest, Foncière Logement, 3F Grand Est , l'ANAH et la Caisse des Dépôts) ont poursuivi le travail engagé dans un Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur les 4 Quartiers Prioritaires de le Politique de la Ville sélectionnés par l'ANRU : Borny, La Patrotte Metz-Nord, Bellecroix et Saint Eloy Boileau Pré-Génie.

Le code de l'urbanisme prévoit que les projets de renouvellement urbain font l'objet d'une concertation avec les habitants pendant toute la durée de l'élaboration du projet. A ce titre et dans la continuité du dialogue déjà engagé avec les habitants et les acteurs locaux, l'Eurométropole de Metz, en tant que porteur de projet, a mis en œuvre une concertation préalable du 1^{er} mars 2024 au 1^{er} juin 2024. Les modalités de cette concertation ont été définies par délibération du Conseil métropolitain du 2 octobre 2023. Il s'agit aujourd'hui d'arrêter le bilan de cette concertation.

Les thèmes fréquemment abordés lors des concertations concernent :

- L'habitat : les attentes autour de la réhabilitation des logements, des démolitions/reconstructions, et de l'amélioration des conditions de vie.
- Les espaces publics : demande d'améliorations en termes de propreté, sécurité, accessibilité, de développement du stationnement et de liaisons douces, et de création d'espaces verts ou de loisirs.
- Les équipements et services : besoin d'un renforcement des équipements publics (cantines, santé) et des services de proximité (commerces, animation en direction des plus jeunes).

Commissions consultées : Bureau, Commission Logement.

Il est donc proposé au Conseil métropolitain l'adoption de la motion suivante :

MOTION

_

Le Conseil, Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'article L103-2 du Code de l'urbanisme qui impose une concertation pour les programmes de renouvellement urbain,

VU l'article L103-3 du Code de l'urbanisme qui prévoit que les objectifs poursuivis et les modalités

de la concertation sont précisés par l'organe délibérant de la collectivité,

VU l'article L103-4 du Code de l'urbanisme qui précise que les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente,

VU l'article L103-6 selon lequel, à l'issue de la concertation, l'autorité compétente en arrête le bilan, VU la délibération du Conseil métropolitain du 8 mars 2021 approuvant la Convention pluriannuelle relative au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Metz Métropole, VU la délibération du Conseil métropolitain du 2 octobre 2023 approuvant la signature de l'avenant n°

VU la délibération du Conseil métropolitain du 2 octobre 2023 approuvant la signature de l'avenant n' 1 à la convention NPNRU de Metz Métropole,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 2 octobre 2023 définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation pour le projet de renouvellement urbain des quartiers Borny, Bellecroix, La Patrotte Metz-Nord et Saint Eloy Boileau Pré-Génie,

CONSIDERANT la nécessité de prendre acte de la tenue de la concertation règlementaire, en application de l'article L103-6 du Code de l'Urbanisme,

CONSTATE que la procédure de concertation préalable s'est déroulée, conformément aux dispositions des articles L 103-2 et L 103-3 du code de l'urbanisme et selon les modalités définies dans la délibération du 2 octobre 2023.

PREND ACTE du bilan de la concertation et de ses annexes, tels que joint à la présente délibération.



NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) DE METZ METROPOLE QUARTIERS DE BORNY, BELLECROIX, LA PATROTTE METZ-NORD ET SAINT ELOY BOILEAU PRE-GENIE

BILAN DE LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE DU 1er MARS AU 1er JUIN 2024

Soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain du 16 décembre 2024.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Les grandes orientations du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

I. LA DEMARCHE DE CONCERTATION

- A. Le contexte réglementaire de la concertation préalable dans le cadre des projets de renouvellement urbain.
- B. Les objectifs et les modalités de la concertation :

II. CONTRIBUTIONS RECUEILLIES PAR QUARTIER ET SYNTHESE GENERALE

- A. Les contributions issues des réunions par quartier :
 - 1. Le quartier de Borny
 - 2. Le quartier de Bellecroix
 - 3. Le quartier de Patrotte
 - 4. Le quartier St-Eloy, Boileau, Pré-Génie
- B. Les contributions reçues via le site internet
- C. La synthèse générale et les grandes tendances sur l'ensemble des sites

CONCLUSION

Préconisations et perspectives

ANNEXES:

- Délibération du 2 octobre 2023
- Information du public :
 - o Annonces légales Républicain Lorrain (RL) du 13 février 2024
 - Justificatif de parution
 - o Article La Semaine du 7 mars 2024
 - o Article RL des 27 et 28 mai 2024
- Dossiers de consultations par quartier
- Comptes rendus des réunions avec les conseils de quartiers et les conseils citoyens (ainsi que les supports de présentation)
- Tableau des avis recueillis sur le site internet

INTRODUCTION

Les grandes orientations du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Le renouvellement urbain se définit comme la reconstruction de la ville sur elle-même. Son objectif est de transformer les quartiers présentant le plus de dysfonctionnements urbains pour les rendre plus attractifs en termes de logements, de cohésion sociale, d'écologie ou encore d'emploi.

Sur le territoire de l'Eurométropole de Metz, 4 quartiers ont été identifiés par arrêté ministériel comme pouvant prétendre au co-financement de l'ANRU :

- BORNY (Metz), classé Projet d'Intérêt National ;
- BELLECROIX (Metz), LA PATROTTE METZ NORD (Metz) et SAINT ELOY BOILEAU PRE-GENIE (quartier intercommunal Metz et Woippy); classés Projet d'Intérêt Régional.

Les quartiers de Borny et de Woippy ont bénéficié de premiers programmes de renouvellement urbain entre 2005 et 2015. Les résultats très encourageants ont convaincu les communes de Metz et de Woippy de poursuivre des travaux sur ces sites, mais également sur Bellecroix et La Patrotte, nouvellement éligibles aux aides de l'ANRU.

C'est dans ce cadre que l'Eurométropole de Metz a signé :

- Le protocole de préfiguration le 3 mars 2017 qui précise l'ambition, le programme d'études et les moyens d'ingénierie permettant d'aboutir à des projets opérationnels.
- La convention pluriannuelle de renouvellement urbain le 3 septembre 2021 qui détermine les projets opérationnels et les conditions de leur mise en œuvre.
- Un premier avenant le 30 novembre 2023 souhaité par les élus pour tenir compte des avis des habitants exprimés lors de nouvelles consultations.

Un 2^{ème} avenant est attendu courant 2025, toujours à la suite des nouvelles études tenant compte des souhaits des habitants.

Les objectifs généraux du NPNRU de Metz Métropole, partagés sur tous les quartiers, sont les suivants .

- Améliorer l'image des quartiers
- Valoriser le potentiel de développement urbain durable des quartiers
- Viser une plus grande mixité sociale parmi la population
- Poursuivre et/ou initier le renouvellement urbain des quartiers, et y renforcer l'attractivité, la qualité urbaine et l'accessibilité.

I. LA DEMARCHE DE CONCERTATION

A. <u>Le contexte réglementaire de la concertation dans le cadre des projets de</u> renouvellement urbain

Le cadre réglementaire des programmes de renouvellement urbain s'est construit à travers deux lois structurantes :

- 2003 : la loi « Borloo » créée l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) pour cofinancer les programmes de renouvellement urbain. Le premier « programme national pour le rénovation urbaine » (PNRU) est lancé.
- 2014 : la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy) se base sur les expériences des précédents programmes pour fixer les bases du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) :
 - La politique de la ville (Contrat de Ville et renouvellement urbain) devient une compétence obligatoire pour les métropoles afin intégrer durablement les quartiers dans la dynamique de leur territoire;
 - La réflexion doit être menée sur 10 à 15 ans afin d'améliorer durablement le fonctionnement urbain et offrir un environnement de qualité aux habitants et usagers;
 - L'habitant doit être acteur de la construction du projet de renouvellement urbain et la création de Conseil citoyens est rendue obligatoire.

La loi Lamy va faire de la participation des habitants un axe central de la politique de la Ville, tant dans le cadre du Contrat de Ville que dans celui de la rénovation urbaine.

Cette obligation législative de concertation a notamment été transposée dans l'article L.103-2 du code de l'urbanisme qui précise : « Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées : (...) 4° Les projets de renouvellement urbain. ».

Les projets de renouvellement urbain définis dans le cadre du NPNRU doivent donc être faire l'objet d'une concertation préalable au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme.

Les objectifs et les modalités de la concertation doivent être déterminés par l'organe délibérant.

Aussi, par délibération en date du 2 octobre 2023 le Conseil Métropolitain a engagé une concertation préalable au titre du code de l'urbanisme relative aux Nouveaux Programme National de renouvellement Urbain (NPNRU) des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) retenus par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU).

Cette concertation préalable s'est déroulée du 1er mars 2024 au 1er juin 2024, soit une durée de 3 mois.

Le bilan de la concertation doit être soumis aux conseillers métropolitains afin qu'ils puissent vérifier le respect des modalités prévues par la délibération.

La présente concertation réglementaire s'inscrit dans la continuité d'un dialogue engagé dès 2020 avec les habitants et acteurs de proximité des QPV avec de nombreuses réunions publiques dans les quartiers concernés, des permanences d'information, des rencontres avec les conseils citoyens et conseils de quartier et des ateliers de travail thématiques sur les programmes NPNRU. Elle se poursuivra tout au long du projet.

B. Les objectifs et les modalités de la concertation

En application de l'article L 103-2.4 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Métropolitain a acté par délibération du 2 octobre 2023 l'ouverture et les modalités de la concertation préalable des projets de renouvellement urbain des quartiers de Borny, Bellecroix, Patrotte Metz Nord et Saint-Eloy-Boileau-Pré-Génie.

Les objectifs d'une concertation préalable règlementaire sont :

- Informer la population sur les objectifs des quatre projets de renouvellement urbain portés par l'Eurométropole de Metz
- Décrire les orientations stratégiques et la nature des actions envisagées (habitat, aménagements urbains…)
- Recueillir les avis et les attentes des habitants
- Prendre en compte ces avis dans les réflexions ultérieures

La concertation préalable a pour but d'associer les habitants et leurs représentants, les Conseils de Quartiers et les Conseillers citoyens. Ainsi, toutes et tous sont informé/es du projet et pourront ainsi demander à amender, affiner ou consolider les grandes orientations du projet d'aménagement qui sera mis en œuvre.

Les modalités de la concertation sont les suivants :

- Création d'un dossier de concertation pour chaque quartier qui comprendra notamment :
 - o La délibération du 02/10/2023
 - o Un plan du périmètre de projet soumis à la concertation,
 - o Un document de présentation générale du quartier,
 - o Une notice explicative des objectifs et enjeux du projet,
 - o Un document de synthèse de la programmation
 - o Un cahier destiné à recueillir les avis.

L'ensemble de ces documents est disponible en annexe du présent bilan.

- Mise à disposition du public du dossier de concertation avec un registre pour le recueil des avis :
 - À la mairie de quartier de Borny, localisée de façon temporaire au pôle des Lauriers, 3 bis rue d'Anjou à Metz,
 - À la mairie de quartier de Bellecroix, localisée de façon temporaire au 13 rue de Toulouse à Metz
 - À la mairie de quartier de La Patrotte Metz-Nord, 76 Avenue de Thionville à Metz,
 - o À la mairie de Woippy, 1 Place de l'Hôtel de ville à Woippy,
 - o À la Métropole, 1 Place du Parlement de Metz, à Metz,
 - Sur internet
- Une réunion avec les conseillers citoyens de chaque quartier,
- Une réunion avec chaque conseil de quartier.

L'information du public :

Les habitants ont été informés du début de la concertation et de ses différentes modalités via :

- L'avis d'ouverture de la consultation réglementaire paru dans le Républicain Lorrain du 13/02/24 (Annonce Légale et justificatif de parution en annexe)
- Le site internet de l'Eurométropole, avec lien vers le dossier de concertation.

En outre, des articles sont parus pour relayer cette information :

- Article de la Semaine du 07/03/24
- Article du Républicain Lorrain du 28/05/24

Le service Renouvellement urbain de Metz Métropole a envoyé des messages électroniques, avec le dossier en pièce jointe, aux acteurs des quartiers (Conseils Citoyens, Conseil de Quartier, associations, responsables des équipements publics ...).

L'information a été également relayée par les responsables et agents des mairies, mais aussi par certains médiateurs et agents de terrain. Malgré l'utilisation de tous ces créneaux d'information, les registres sont revenus sans remarques.

La concertation des habitants, qui se poursuit, devra tenir compte de cette expérience et adapter son fonctionnement.

Le site internet de la Métropole :

Une information sur l'ouverture de la concertation, ainsi qu'un lien permettant à tous les habitants de l'Eurométropole de Metz de consulter, de télécharger et de commenter les dossiers par quartier ont été mis sur le site de l'Eurométropole de Metz.

Un formulaire permettait de donner son niveau de satisfaction par rapport au projet ainsi que des remarques/avis. Les contributeurs avaient également la possibilité d'apporter des renseignements sur eux-mêmes, et de donner leurs coordonnées.

La trame des informations facultatives demandées était la suivante :

- Sexe
- Tranche d'âge
- Habitant un QPV concerné
- Satisfaction par rapport au projet : « note » de 1 à 5
- Remarques
- Coordonnées

Les réunions des Conseils de quartiers et des Conseils citoyens :

Cinq réunions de concertation réglementaire ont eu lieu et ont été l'occasion de présenter, via une projection, le projet de renouvellement urbain aux Conseils de Quartier et aux Conseils citoyen :

- Le 20 mars 2024 à Bellecroix (Conseil de Quartier)
- Le 16 mai 2024 à Saint-Elov, Boileau, Pré-Génie (Conseil de quartier et Conseil Citoven)
- Le 22 mai 2024 à Borny (Conseil de Quartier et Conseil Citoyen)
- Le 22 mai 2024 à Patrotte (Conseil de Quartier et Conseil Citoyen)
- Le 23 mai 2024 à Bellecroix (Conseil Citoyen)

Des échanges ont eu lieu à la suite de cette projection. Les comptes rendus de ces discussions, tout comme les documents projetés, sont disponibles en annexe de ce document.

II. CONTRIBUTIONS RECCUEILLIES PAR QUARTIER ET SYNTHESE GENERALE

A. Synthèse des contributions par quartier

1. Le quartier de Borny

Place Foselle :

Le projet de restructuration urbaine et commerciale en cours d'études a suscité de nombreux échanges. Cette place emblématique, sur laquelle se tient le marché le plus fréquenté de Metz, est entourée par des immeubles en copropriétés, dont certains très dégradés. Pour mémoire, ils font l'objet d'un accompagnement dans le cadre de l'ORCOD (Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées). Étant donné sa configuration, la place donne un sentiment d'insécurité renforcé en soirée par la présence de trafic.

Les propositions d'aménagements présentées ainsi que la nouvelle programmation commerciale sont, de l'avis des personnes présentes, de nature à répondre aux besoins.

Il est précisé que la ville de Metz prévoit l'installation de 18 caméras à l'échelle du quartier (ronds-points des entrées et des sorties de Borny). D'autres mesures sont également à l'étude pour garantir davantage de sécurité :

- Changer tous les systèmes d'éclairage (remplacement par du LED),
- Rondes régulières de policiers à moto.

La problématique du manque de diversité de l'offre commerciale a également été abordée. Les habitants souhaiteraient pouvoir bénéficier d'autres services tels qu'un salon de thé, un fleuriste, une banque... L'université Bridoux étant très proche, il est également demandé de prévoir des commerces répondant à leurs besoins.



Quartier Borny - Place Foselle

- Espaces publics et mobilité :

L'opération réalisée sur la rue du Roussillon a suscité des interrogations. Ce nouvel espace public piéton fait suite à la démolition de l'immeuble de la Cour de Languedoc (secteur initialement enclavé et propice aux squats et trafics), accueille une nouvelle aire de jeux et assure une meilleure connexion à l'échelle de l'ilot. Les usages actuels et les nombreuses dégradations posent toutefois des difficultés.

L'opération de requalification de l'immeuble Jules Verne a suscité des inquiétudes quant au risque que ces nouveaux services génèrent de nouveaux flux de circulation, engendrant insécurité et nuisances. Ils pourraient également générer un manque de places de stationnement.

Enfin, une discussion s'est tenue sur l'installation de bancs notamment pour faciliter la circulation des personnes âgées dans le quartier. Certains habitants demandent parfois leur suppression en raison des regroupements qu'ils peuvent générer.

- Habitat :

L'offre de conciergerie, initiée par la SEM EMH, remporte l'unanimité. Le souhait de sa pérennisation, voire de sa duplication, est fortement exprimé.

Des questions sur les modalités du relogement ont été posées (durées, localisation ...).



Présentation du programme NPNRU de Borny au Conseil Citoyen et au Conseil de Quartier le 22 mai 2024

2. Le quartier de Bellecroix

- Habitat :

Les thématiques liées à l'habitat ont été prépondérantes lors des deux réunions qui se sont tenues à Bellecroix, avec de nombreuses interrogations sur les programmes et les calendriers des démolitions, réhabilitations et résidentialisations.

De nombreuses questions ont concerné les démolitions :

Le choix des immeubles, parfois démolis en totalité, parfois partiellement ;

- Certains ont estimé qu'il aurait mieux valu programmer plus de déconstructions pour favoriser la mixité ;
- Le calendrier des travaux a été demandé ;
- Les critères, les conditions et les lieux de relogement ont été longuement expliqués.

Les travaux concernant les réhabilitations et résidentialisations ont été sources de nombreux échanges :

- Des précisions ont été demandées sur les immeubles concernés et les calendriers prévisionnels;
- Des doutes ont été émis sur l'utilité des résidentialisations ou sur le choix de leur implantation;
- Des demandes de précisions sur les travaux de rénovation intérieures ont été posées.



Quartier Bellecroix – immeuble du 18 Juin (SEM EMH) partiellement démoli

Aménagements publics :

Le dévoiement de la rue du Corps Expéditionnaire Français emporte une large adhésion et les membres des Conseils jugent l'idée très pertinente. Ils apprécient également la création de l'allée piétonne.

La création d'une passerelle boulevard de Trêve est, elle aussi, jugée comme utile et permettra une meilleure connexion au centre-ville.

Le manque de places de stationnement est mis en avant. Il est demandé de ne pas réduire leur nombre.

Le devenir de l'aire de jeux de la place en Désiremont est évoqué. Cette question devrait être abordée lors de concertations à venir sur les espaces publics. Une personne déplore le manque d'aires de jeux pour les plus jeunes et demande ce qui est prévu pour les enfants dans le projet.

Enfin, l'attachement porté par les membres des conseils aux espaces naturels de leur quartier a été très commenté.

Centre Commercial :

La démolition du centre commercial et les travaux qui s'en suivront sont explicités. Les membres des Conseils comprennent que le projet puisse prendre du temps (démolition espérée en 2027), du fait du statut de copropriété de l'immeuble qu'il faut au préalable acquérir.

- Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et heures d'insertion :

La perspective de l'élaboration d'un plan de gestion pour anticiper l'impacts du projet urbain sur la gestion urbaine est bien perçue. La question des nuisances liés aux travaux est notamment discutée.

Les clauses prévoyant des heures d'insertion pour les travaux et études sont également expliquées. Des questions sur le profil des bénéficiaires sont posées. Il est précisé que ces bénéficiaires sont encadrés et que ce dispositif permet de les former. Pour bénéficier de ces clauses, il faut contacter les services insertion de la commune qui ont la charge de ces clauses.

Les acteurs locaux (dont l'association INTEMPORELLE) souhaitent contribuer à l'information et aux éventuels outils de médiation à mettre en place.

Enfin, les représentants des conseils de quartier et citoyen souhaitent être informés et consultés sur la suite du projet. Il a été demandé s'il y aura quelqu'un à demeure sur le quartier pour leur communiquer des informations, recueillir des avis et des doléances.



Présentation du programme NPNRU de Bellecroix au Conseil Citoyen le 23 mai 2024

3. Le quartier de Patrotte

- Habitat :

Une forte opposition s'est manifestée face au projet de construction de pavillons en accession sociale sur l'ilot « Le Joindre » par VIVEST. Si les membres du conseil de quartier comme ceux du conseil citoyen ne sont pas opposés à la construction de nouveaux logements, qui apporteraient de la mixité sociale, leur implantation sur l'ilot « Le Joindre » leur pose problème. Ils sont majoritairement opposés à la construction d'immeubles dans ce lieu très végétalisé, avec de nombreux arbres dits "centenaires".

Diverses questions concernant l'habitat ont été posées, par exemple si une réduction du nombre d'étages est prévue rue Chevreux.

Des éclaircissements sont également demandés concernant les merlons végétaux prévus Chemin de la Moselle, certains craignant qu'ils ne soient pas aussi efficaces que les murs anti-bruit.

Equipements et services aux publics :

Certains s'interrogent sur l'opportunité de démolir l'ancien centre social AMIS qui pourrait être transformé en salle des fêtes ou maison de santé. D'autres estiment que le maintien du bâtiment favorise la venue des nouveaux trafiquants, qu'il ne donne pas une bonne image du quartier ou encore qu'il empêche l'ouverture d'une perspective sur le futur cœur de quartier.



Quartier La Patrotte – ancien centre social (Ville de Metz)

Tous souhaiteraient que l'accès aux soins soit facilité.

La possibilité que la diminution de logements sociaux puisse provoquer des fermetures de classe a été évoquée. Les écoles étant déjà saturées, ce risque est très peu probable.

De plus, de nouvelles constructions vont être proposées avec pour objectif d'attirer de nouveaux ménages sur le quartier.

- Mobilité :

La problématique du stationnement a été longuement évoquée. C'est surtout le secteur proche de l'AGORA qui semble cristalliser les attentes. Les habitants déplorent vivement que cet équipement, qui attire beaucoup de public dont de nombreuses personnes extérieures au quartier, dispose d'aussi peu de places de stationnements. Les usagers sont contraints de se garer aux pieds des immeubles, sur les places normalement réservées aux locataires.

La démolition des garages sur Chemin de la Moselle n'est pas bien perçue, même si ces derniers servent souvent de lieu de stockage. La disposition de garages est perçue comme un vrai avantage pour les habitants.

La liaison douce vers la gare est plutôt bien perçue. Néanmoins, un débat s'instaure pour déterminer la meilleure option (uniquement piétons / vélos avec pistes dédiées ou possibilité aux voitures de circuler).

Les personnes présentes ont émis le souhait de pouvoir circuler à vélo facilement et de manière sécurisée. Un atelier dédié aux mobilités pourra être proposé dans le cadre des études de conception des espaces publics

Enfin, l'installation des Points d'Apports Volontaires Enterrés (PAVE) est attendue.

Sécurité :

Depuis 2020, on assiste à une explosion de l'insécurité, avec des trafiquants extérieurs au quartier. Les habitants demandent davantage de forces de l'ordre, et plus généralement de présence.

Les personnes présentes ont montré une réelle volonté de participer aux travaux de renouvellement urbain. Elles souhaitent connaître les calendriers des travaux et les dates de concertation sur le projet. Elles se portent également volontaires pour relayer les informations sur le quartier et expliquer le projet de renouvellement urbain. Enfin, elles évoquent la mise en place d'un lieu dédié à la concertation et à l'information (maison du projet, mobile home ...).

4. Saint-Eloy, Boileau, Pré-Génie

Habitat :

Les travaux de réhabilitations et de résidentialisations déjà réalisés ont été très longuement commentés. Les habitants des quartiers de Woippy ont déjà pu bénéficier d'une première programmation de renouvellement urbain (2005/2015). Ils ont donc un recul sur les travaux réalisés et souhaitent faire bénéficier de cette première expérience.

Les réhabilitations auraient dû faire l'objet de davantage de consultations et les perturbations engendrées par les travaux étaient nombreuses. Les liens avec les entreprises semblaient compliqués Les conseillers dénoncent le manque de suivi des chantiers et estiment que certains travaux ont été mal réalisés.

Les conseillers ont demandé si les chantiers et/ou la bonne réalisation des travaux des bailleurs sont contrôlés par les financeurs. Il leur semblerait normal qu'une dépense d'argent public fasse l'objet d'un suivi de sa bonne utilisation par les pouvoirs publics.

La reconstitution de l'offre de logements sociaux démolie a suscité des interrogations (est-il possible de créer des logements étudiants ? ...). Il semblerait par ailleurs que de nombreux habitants souhaiteraient acquérir leur logement social.

Une remarque est formulée sur les résidentialisations « ouvertes » réalisées par les bailleurs, qui seraient propices aux incivilités.

Espaces publics / infrastructures :

Le problème des confusions au niveau des compétences des divers acteurs est évoqué. Les espaces ouverts au public appartiennent à des entités différentes (bailleurs, ville, Eurométropole de Metz...) et il est compliqué de savoir à qui s'adresser en cas de dysfonctionnements.

Le problème des locaux poubelles dont les odeurs pénètrent les immeubles est également mentionné. L'extension des Points d'Apports Volontaires Enterrés (PAVE) devrait régler ce problème.

Le projet des Halles SOLLAC est ensuite abordé. Celui-ci est encore en cours d'étude, mais, quelle que soit sa destination, les conseillers alertent surtout sur les éventuelles conséquences sur le trafic avenue de Thionville.

Mobilité :

L'avenue de Thionville est très commentée : il s'agit d'une voie de circulation intense, avec un réel souci de vitesse. Il est bien prévu de requalifier cette avenue pour mieux hiérarchiser les flux et sécuriser les circulations

Un meilleur accès aux parkings pour les personnes à mobilité réduite est également préconisé.

Les Conseillers Citoyens et les membres du Conseil de Quartier sont unanimes : ils souhaitent s'impliquer et participer à l'élaboration des projets. Surtout si la programmation pouvait encore être appelé à évoluer. Ayant eu l'expérience de précédentes rénovations (programme 2005/2015), ils souhaitent faire bénéficier la Métropole de leurs expériences.

B. <u>Ls contributions reçues via le site internet</u>

La consultation via internet a eu plus de succès que celle réalisée via la mise à disposition d'un dossier et d'un registre dans les différents lieux.

En effet, 28 personnes se sont exprimées et, parmi elles, 16 ont laissé leurs coordonnées. Toutes les personnes/associations ayant laissé leurs coordonnées seront recontactées dans le cadre de futurs ateliers de participation.

Niveau de satisfaction :

Majoritairement, les habitants apprécient les grandes orientations prévues dans le renouvellement urbain. Dans le détail :

- 15 personnes expriment un avis très favorable (6) et favorable (9)
- 8 personnes se montrent « plutôt satisfaites »
- Et seules cinq se montrent critiques. Parmi elles, deux n'habitent pas dans les quartiers concernés

Moyenne d'âge des personnes ayant répondu :

- 13 personnes ont 50 ans et plus
- 11 personnes ont entre 25 et 50 ans
- 4 personnes de 25 ans

Questions / thèmes abordés :

- Deux personnes estiment qu'il faudrait également que des travaux d'envergure aient lieu dans des quartiers non éligibles à l'ANRU (par exemple Falogne).
- Des questions assez spécifiques aux modes de vie des quartiers :
 - o Passage de transports en commun (thème repris 2 fois sur Bellecroix).
 - o Demande de renseignements sur ouvertures, fermetures d'équipements publics (sport, cantine scolaire, lieux associatifs et d'échanges).
- Des témoignages sur les nuisances sonores, les chaussées dégradées, la détérioration du quartier Bellecroix et l'amélioration de Borny après le premier programme de renouvellement urbain
- Une volonté de participer à l'élaboration du projet (2 personnes).
- Une proposition pour agrandir le centre social de Bellecroix, qui n'arrive plus à accueillir toutes les activités et les associations. Des lieux dédiés aux associations devraient être prévus, ainsi qu'une cantine.

Une contribution est donnée au nom de l'association « les Amis de la Terre » :

- L'accessibilité du dossier mis en ligne leur semble mal aisée pour les personnes mal voyantes et son contenu aurait pu être approfondi.
- La mise en lumière de la Porte de Sarrelouis pourrait mettre en danger les animaux nocturnes (chauves-souris); l'association explique également que l'éclairage public ne protège pas contre les incivilités.
- Concernant la mobilité, l'association souhaite des mesures pour favoriser le déplacement à vélo (pistes cyclables, mise à disposition de bicyclettes, locaux dédiés fournis par les bailleurs...) et réduire la vitesse sur les grands axes.

Marin the state of the state of

Dans les quartiers de Bellecroix, Borny, Patrotte Metz Nord, Saint-Eloy Boileau Pré-génie

Information

Concertation préalable du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de l'Eurométropole de Metz du 1^{er} mars au 1^{er} iuin

Après un premier projet de rénovation urbaine dédié aux quartiers de Metz-Borny et de Pré-Génie à Woippy entre 2005 et 2015, l'Eurométropole de Metz avec les villes de Metz et de Woippy ainsi que leurs partenaires ont poursuivi le travail engagé dans un Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Ces projets font l'objet d'une concertation avec les habitants pendant toute la durée de leur élaboration. A ce titre et dans la continuité du dialogue déjà engagé avec les habitants et les acteurs locaux, l'Eurométropole de Metz, en tant que porteur de projet, met en œuvre une consultation du 1er mars 2024 au 1er juin 2024 (inclus).

Pendant ces 3 mois, toute personne est invitée à consulter chacun des 4 dossiers de concertation, et à réagir aux différents projets urbains soit en se rendant physiquement dans les mairies de quartier concernées (Bellecroix, Borny, La Patrotte Metz Nord, et Saint-Eloy Boileau Pré-Génie), à l'Hôtel de Ville de Metz et de Woippy ou à la Maison de la Métropole à Metz, ou en remplissant un formulaire en ligne accessible ici.

Les 4 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) de l'Eurométropole concernés :

Extrait du site internet de Metz Métropole dédié à la concertation préalable du NPNRU

C. Synthèse générale :

1. Participation des habitants :

La concertation a souvent permis une participation active des habitants, bien que celle-ci puisse varier d'un quartier à l'autre. Mais quel que soit le quartier, les personnes présentes sont unanimes : elles souhaitent être informées et participer à de prochaines réunions ou ateliers de concertation.

Cependant, un sentiment de frustration lié au délai de mise en œuvre des projets est perceptible. L'explication des choix réalisés par les maitres d'ouvrage, le calendrier et ses retards s'avère vraiment nécessaires.

2. Principales préoccupations des participants :

Les thèmes fréquemment abordés lors des concertations concernent :

- L'habitat : les attentes autour de la réhabilitation des logements, des démolitions/reconstructions, et l'amélioration des conditions de vie.
- Les espaces publics : demande d'améliorations en termes de propreté, sécurité, accessibilité, de développement du stationnement et de liaisons douces, et de création d'espaces verts ou de loisirs.
- Les équipements et services : besoin d'un renforcement des équipements publics (santé) et des services de proximité (commerces, animation en direction des plus jeunes).

3. Propositions des habitants :

Les participants ont souvent proposé des idées concrètes pour l'amélioration de leur cadre de vie :

- La création d'une salle de réunion et d'une maison de santé (Patrotte),
- L'agrandissement du Centre Social de Bellecroix, des lieux dédiés aux associations et une cantine, toujours sur Bellecroix,
- Le développement de pistes cyclables et d'aires de jeux,
- Un renforcement de la sécurité,
- Le maintien et la préservation des espaces verts,
- La démolition d'équipements trop vétustes (centre commercial Bellecroix, l'AMIS à la Patrotte),
- Le réaménagement et la sécurisation d'espaces ouverts (place Foselle),
- Une offre de commerces renouvelée et diversifiée.

CONCLUSION

Préconisations et perspectives

La concertation autour du NPNRU a contribué à une meilleure prise en compte des besoins locaux dans les projets de renouvellement urbain. Néanmoins, le bilan révèle aussi la nécessité d'améliorer certains aspects :

- Le renforcement de la communication, pour s'assurer que les habitants soient informés des évolutions du projet.
- La mise en place d'une participation étendue, par thématiques et par quartier, afin que les contributions des habitants soient bien prises en compte.
- La création de mécanisme de suivi et d'évaluation qui permettront aux habitants de vérifier que les engagements pris lors de la concertation sont respectés dans le temps.

Les observations formulées par le public pendant la période de participation n'ont pas entrainé de modifications majeures du projet d'aménagement.



Direction de l'habitat Service Renouvellement Urbain

NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

ANNEXE AU BILAN DE CONCERTATION

- Délibération du 2 octobre 2023 ;
- Information du public :
 - o Annonce légale parue sur le Républicain Lorrain du 13 février 2024
 - o Justificatif de parution annonce légale
 - o Article La Semaine du 7 mars 2024
 - o Articles RL des 27 et 28 mai 2024
- Dossiers de consultations pour Borny, Bellecroix, Patrotte Metz-Nord et Saint-Eloy, Boileau,
 Pré Génie;
- Comptes rendus des réunions avec les conseils de quartiers et les conseils citoyens (ainsi que les supports de présentation) pour les quarte quartiers ;
- Tableau des avis recueillis sur le site internet.

Nombre de membres au Conseil Métropolitain :

101 titulaires - 42 suppléants

Conseillers en fonction :

101 titulaires - 42 suppléants

Conseillers présents : 67

Dont suppléant(s): 0 Pouvoirs: 15

Absent(s) excusé(s): 28

82

Absent(s): 6

Vote(s) pour : Vote(s) contre :

Abstention(s):

Date de convocation : 26 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL METROPOLITAIN**

Séance du Lundi 2 octobre 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz. Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2023-10-02-CM-10:

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) - concertation au titre de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme - Définition des objectifs poursuivis et modalités.

Rapporteur: Madame Doan TRAN

Le Conseil,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-7 et R. 103-1 à R. 103-3, VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, VU la délibération du Conseil métropolitain du 8 mars 2021 approuvant la convention pluriannuelle relative au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Metz Métropole.

CONSIDERANT la nécessité d'organiser la concertation réglementaire au titre de l'article L 103-2 du Code de l'urbanisme :

APPROUVE les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable pour le projet de renouvellement urbain des quartiers Borny, Bellecroix, La Patrotte Metz-Nord et Saint Eloy Boileau Pré-Génie, tel que prévus ci-après :

- Création d'un dossier de concertation pour chaque quartier qui comprendra notamment :
 - La présente délibération,
 - Un plan du périmètre de projet soumis à la concertation,
 - Un document de présentation générale du quartier,
 - Une notice explicative des objectifs et enjeux du projet,
 - Un document de synthèse de la programmation.
 - Un cahier destiné à recueillir les avis.
- Mise à disposition du public du dossier de concertation avec un registre et un formulaire en ligne pour le recueil des avis :
 - À la Mairie de Quartier de Borny, localisée de façon temporaire au pôle des Lauriers, 3 bis rue d'Anjou à Metz,
 - À la Mairie de Quartier de Bellecroix, localisée de façon temporaire au 13 rue de Toulouse, Metz,

- À la Mairie de Quartier de La Patrotte Metz-Nord, 76 Avenue de Thionville à Metz,
- À la Mairie Woippy, 1 Place de l'Hôtel de ville à Woippy,
- À la Métropole, 1 Place du Parlement de Metz, à Metz,
- Sur le site internet de la Métropole : www.eurometropolemetz.eu.
- Une réunion avec les conseillers citoyens de chaque quartier (a minima),

- Une réunion avec chaque conseil de quartier (a minima),

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à ouvrir la concertation préalable, en application de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme.

MET

Metz, le 3 octobre 2023

Le Secrétaire de séance

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation

La Secrétaire Générale

绘

Marjorie MAFFERT-PELLAT

Pascal GAUTHIER Directeur Général des Services

Résumé de l'acte 057-200039865-20231002-2023-10-DC10-DE

Numéro de l'acte :

2023-10-DC10

Date de décision :

lundi 2 octobre 2023

Nature de l'acte :

DE

Objet:

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) - concertation au titre de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme - Définition des objectifs poursuivis et modalités

Classification:

8.5 - Politique de la ville-habitat-logement

Rédacteur :

Catherine DELLES

AR recu le:

04/10/2023

Numéro AR:

057-200039865-20231002-2023-10-DC10-DE

Document principal:

99_DE-10.pdf

Historique:

03/10/23 16:39	En cours de création	
03/10/23 16:40	En préparation	Catherine DELLES
04/10/23 10:58	Reçu	Catherine DELLES
04/10/23 10:59	En cours de transmission	
04/10/23 11:00	Transmis en Préfecture	
04/10/23 11:04	Accusé de réception reçu	



Justificatif de Parution

N° d'annonce: LRL-400669800

Nous soussignés, Le Républicain Lorrain représenté par son président, Christophe MAHIEU , déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Date de mise en ligne: 13/02/2024

Support de parution : Le Républicain Lorrain

Département de parution : Moselle



Metz Métropole

Concertation préalable du NPNRU

Le public est informé que, par délibération du 02 octobre 2023, le Conseil Métropolitain a fixé les modalités de la mise à disposition du public des éléments d'information relatifs au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de l'agglomération.

Les 4 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) concernés par ce programme sont : Borny (Metz), Bellecroix (Metz), La Patrotte Metz Nord (Metz) et Saint-Eloy Boileau Pré-Génie (Metz et Woippy).

Le dossier comprenant la délibération, des plans des périmètres de projet soumis à la concertation, un document de présentation générale pour chacun des 4 QPV, une notice explicative des objectifs et enjeux pour chacun des 4 projets et un document de synthèse de la programmation de chacun des 4 projets ainsi qu'un registre par QPV seront disponibles durant 3 mois, du ter Mars 2024 au 1 er juin 2024 inclus :

Seront disponibles durant o more, we were mindle inclus:

En Mairie de quartier temporaire de Borny au 3 bis rue d'Anjou à Metz;

en Mairie de quartier temporaire de Bellecroix au 13 rue de Toulouse

**Tourier ou 76 avenue de in Mairie de quartier temporaire de belleutona da 10.000 de 3 Metz; en Mairie de quartier de La Patrotte Metz Nord au 76 avenue de Thionville a Metz; en Mairie de Woippy au 1 place de l'Hôtel de Ville à Woippy, aux jours et heures habituels d'ouverture.

A l'Hôtel de Ville de Metz et à l'Eurométropole de Metz, les 4 dossiers de concertation seront consultables, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les informations relatives au NPNRU de la Métropole de Metz pourront également être consultées sur le site internet de la Métropole de Metz à l'adresse suivante : https://www.eurometropolemetz.eu

Lien de l'annonce : https://www.eurolegales.com/Annonce/Information/Moselle/Le-Republicain-Lorrain/Concertation-prealable-du-NPNRU-de-Metz-Metropole.html



Christophe Mahieu

Président du Républicain Lorrain

LE RÉPUBLICAIN LORRAIN 3, avenue des 2 Fontaines 57140 METZ-WOIPPY



N° 966 jeudi 7 au mercredi 13 mars 2024 Page 25 148 mots - ① 1 min





L'Eurométropole demande votre avis



V en. 1^{er}Après son premier projet de rénovation urbaine dédié aux quartiers de Metz-Borny et de Pré-Génie à Woippy entre 2005 et 2015, l'Eurométropole de Metz poursuit son travail engagé dans un Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Lancé en 2014, il prévoit la transformation profonde de plus de 450 quartiers prioritaires en France. Ces projets font l'objet d'une concertation avec les habitants pendant toute la durée de leur élaboration.

L'Eurométropole de Metz met en œuvre une consultation jusqu'au 1er juin inclus. Pendant trois mois, toute personne est invitée à consulter chacun des quatre dossiers de concertation, et à réagir aux différents projets urbains en se rendant physiquement dans les mairies de quartier concernées : Bellecroix, Borny, La Patrotte Metz Nord, et Saint-Eloy Boileau Pré-Génie, à l'Hôtel de Ville de Metz et de Woippy ainsi qu'à la maison de la Métropole à Metz. ■

Parution: Hebdomadaire

Diffusion: 2883 ex. (Diff. payée Fr.) - © OJD DSH 2020





lundi 27 mai 2024 Édition(s) : Edition de Metz Page 19 459 mots - ① 2 min





MÉTROPOLE DE METZ-WOIPPY

Renouvellement urbain : une concertation en ligne jusqu'au 1er juin

Après les premiers programmes financés au titre de l'Anru, la Ville, la Métropole, l'État et les bailleurs sociaux lancent un Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) pour le quartier Boileau Pré-Génie. Le contenu du projet est disponible en ligne. Les habitants peuvent donner leur avis jusqu'au 1^{er} juin.

première phase ■ (2006-2015) a été « une véritable révolution » pour Woippy, selon la Métropole. Le quartier Boileau-Pré Génie était entièrement constitué de logements sociaux. Aujourd'hui, certains habitants sont propriétaires, le quartier est desservi par le Mettis et des équipements y ont été implantés. Mais il reste excentré et des dysfonctionnements demeurent, avec « une concentration de difficultés économigues et sociales ».

Une concertation préalable

La nouvelle phase de projet au titre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) est en cours. Une enveloppe de 133 M€ a été fléchée pour les quatre "quartiers prioritaires de la politique de la Ville", au sein de la Métropole: Borny, Bellecroix, Metz-Nord La Patrotte à Metz, et Boileau Pré-Génie à Conformément Woippy. Code de l'urbanisme, les habitants sont invités à se prononcer dans le cadre d'une concertation préalable, ouverte jusqu'au samedi 1^{er} juin. Les documents sont accessibles en ligne et à la mairie.

Rénover des logements

Trois objectifs sont inscrits: le désenclavement du quartier, la mixité sociale et le développement économique. Cette phase sera moins impressionnante que la première. Budget total : près de 10 M€ HT (contre 120 M€ rien que pour Woippy auparavant) financés par la Ville, la Métropole, bailleurs sociaux, et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine et d'autres partenaires.

Une partie des opérations sont en cours, dont la rénovation de logements du parc social. Près d'une centaine de pavillons rénovés, appartenant à Eurométropole Metz Habitat, seront livrés en 2025.

Désenclaver le quartier

Une étude est en cours pour la requalification de l'entrée de ville côté Adoma. Les résidences La Roseraie et Les Peupliers sont enclavées. Le projet prévoit de relier la rue Jean-Pierre-Pêcheur et la rue Ga-

briel-Poulmaire, afin de faciliter l'accès à ses deux résidences.

Une piscine, des pistes cyclables, une halle gourmande...

Bien sûr, au titre du développement du quartier, s'ajoute le projet beaucoup plus global (et pas uniquement inscrit au titre du NPNRU) de requalification de l'ancienne halle Sollac en piscine métropolitaine et halle gourmande et des activités tertiaires et de loisirs (bureaux et activités pour enfants), ainsi que la requalification de l'avenue de Thionville, avec des pistes cyclables sécurisées et des cheminements piétons.



L'ancienne halle Sollac sera transformée en piscine métropolitaine, avec une halle gourmande et des activités tertiaires et de loisirs (bureaux et activités pour enfants). Photo Gilles Wirtz

par L.l.

Concertation en ligne via un formulaire disponible sur le site internet de la Métropole



2



mardi 28 mai 2024 Édition(s): Edition de la Meurthe-et-Moselle Nord, Edition de Metz Pages 27-19 551 mots - 🕛 2 min



METZ-METZ

Renouvellement urbain: concertation en ligne jusqu'au 1er

Après les vastes plans de l'Anru, la Ville de Metz, la Métropole, ainsi que ses partenaires, dont l'État et les bailleurs sociaux lancent un Nouveau programme national de renouvellement urbain pour les quartiers de Borny, Bellecroix et La Patrotte Metz-Nord. Jusqu'au 1er juin, les habitants peuvent donner leur avis.

es enveloppes se chiffrent ■ en millions d'euros pour chacun des quartiers fléchés dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). De gros travaux qui passent notamment par la destruction d'ensembles immobiliers, pour changer l'image des quartiers, développer la mixité sociale et l'accessibilité.

En application du Code de l'urbanisme, depuis plusieurs semaines et jusqu'au samedi 1^{er} juin inclus, les habitants peuvent consulter les projets (avec des illustrations de projection) et donner leur avis sur le site internet de la Métropole de Metz, ou dans les mairies de quartier. À l'issue, un bilan sera présenté.

Quels projets pour Bellecroix?

Budget global : 45 M€ HT.

Bellecroix a des atouts, notamment son cadre historique, sa forêt et sa localisation proche du centre-ville. Mais le quarter est difficile d'accès. Deux tiers de 5 400 habitants vivent dans le quartier prioritaire de la Ville, constitué à 95 % de logements sociaux.

Quelles opérations sont envisagées ? L'amélioration de la promenade du Belvédère, la création d'une liaison piétonne avec le centre-ville (une rampe depuis le boulevard de Trêve et une passerelle via une cage d'escalier depuis les Terrasses de Bellecroix), l'aménagement d'une esplanade en Désirémont, l'installation de commerces, le renouvellement du parc de logements, la réhabilitation de plus de 900 logements sociaux et la réhabilitation du groupe scolaire. La porte Sarrelouis sera mise en valeur avec un cheminement piéton et un éclairage. Les opérations ont déjà commencé par la destruction d'une partie de la barre de la rue du 18-Juin.

Prochaine étape : 2025, avec la destruction partielle des tours de Toulouse et Artilleur, et l'aménagement des espaces publics (secteur 18-Juin). En 2026, l'immeuble de Lamoricière sera partiellement détruit. Le centre commercial devrait être détruit en 2027, ande l'aménagement d'espace public au centre du quartier.

Quels projets pour Borny?

Budget total: 105 M€ HT.

Les opérations programmées s'inscrivent dans la continuité du précédent programme de l'Anru : réhabiliter le parc de logements sociaux (1 200 logements seront réhabilités; 214 logements sociaux seront détruits et 80 % reconstruits en dehors du quartier), renouvel'offre logements, de construire et réhabiliter les équipements (groupe scolaire Mirabelle-Barre s, bâtiment de l'école Jules-Verne), et aménager des espaces publics de qualité. Sont prévus la requalification de la place Foselle (place du marché). Le projet prévoit la démolition totale ou partielle de la copropriété Borny Nord et la relocalisation des commerçants, ainsi que le réaménagement de la place d'ici 2027.

Autre projet : la création d'une percée du boulevard d'Alsace, pour relier le parc de Gloucester, en 2025. Et des projets de construction supplémentaire de logements, en accession à la propriété, sont à l'étude.



Deux projets phare : la création de nouveaux commerces à Bellecroix (en haut) et le réaménagement de la place du marché de Borny. Photo archives Gilles Wirtz/Karim Siari/captures Métropole de Metz

par L.l.

Concertation en ligne via un formulaire disponible sur le site internet de la Métropole.

Parution : Quotidienne

Diffusion : 85467 ex. (Diff. payée Fr.) - © ACPM DSH 2020-2021

Audience : 321000 lect. (LNM) - © ACPM One 2021 V4





mardi 28 mai 2024 Édition(s): Edition de la Meurthe-et-Moselle Nord, Edition de Metz

Pages 27-19 218 mots - 🕛 1 min





MFT7

Quels projets pour Metz-Nord La Patrotte?

e quartier de Metz-Nord ■ La Patrotte compte 3 000 habitants et 60 % de logements sociaux (inférieur aux autres quartiers prioritaires de la Ville) et une part importante de logements privés. Deux secteurs sont dissociés dans le projet : le cœur Patrotte (Mettis, Agora, gare) et le chemin de la Moselle (enclavé entre l'autoroute et la voie ferrée, trois immeubles sont situés en zones inondables).

Budget: 61 M€ HT.

Dans le quartier, de nombreux logements seront réhabilités.

Dans le cœur Patrotte, une place centrale, des espaces verts et des jardins familiaux et une liaison douce vers la gare seront créés en 2027.

Chemin de la Moselle, l'accent sera mis sur la réhabilitation espaces sportifs l'aménagement du cœur d'îlot. Une grande place piétonne avec aire de jeux, arbres, rue partagée sera construite. Le square Gargan sera rénové.

En 2024, les pavillons 2, 4 et 6, rue Commandant-Brasseur seront déconstruits, comme l'ancien centre social Amis. Le

terrain de sport rue Dessanoy sera aménagé. En 2026, les immeubles Chevreux, Gagnan et rue Paul-Dessanoy seront totalement ou partiellement détruits. En tout, 215 logements sociaux seront détruits et 172 dehors du reconstruits en quartier de La Patrotte.

Chemin de la Moselle, un merlon sera créé pour diminuer les nuisances sonores de l'autoroute. ■

Diffusion: 85467 ex. (Diff. payée Fr.) - © ACPM DSH 2020-2021

Audience: 321000 lect. (LNM) - © ACPM One 2021 V4

